

(suite
de la
page
1324)

MODALITÉS DE CANDIDATURE ET D'INSCRIPTION AUX DISPOSITIFS DU PNP ENCADREMENT

Les fiches de présentation de chaque dispositif sont disponibles sur le site internet de l'ESEN : <http://www.esen.education.fr>

Le mode de candidature y est indiqué.

1 - Dispositifs ne faisant pas l'objet d'un acte individuel de candidature

Les services rectoraux ou l'administration centrale fournissent à l'ESEN les listes des personnels désignés.

2 - Dispositifs faisant l'objet d'une candidature auprès des services académiques : la procédure se déroule en 3 temps :

1. Les personnels concernés déposent leur candidature auprès du service académique en remplissant la fiche jointe.
2. Le service académique recueille l'ensemble des candidatures et procède aux inscriptions à partir de la liste établie par le recteur.
3. L'ESEN arrête définitivement les listes des participants après réception de ces inscriptions académiques.

Les dates de candidatures sont impératives. Aucune saisie, modification ou annulation n'est possible une fois la date d'inscription passée. Seule la consultation des candidatures retenues reste alors accessible.

Deux campagnes d'inscription sont prévues pour les actions se déroulant de septembre à décembre 2006 :

- une première campagne pour celles qui commencent de septembre à octobre ;
- une seconde pour celles qui se déroulent de novembre à décembre.

Le détail en est indiqué dans le tableau ci-dessous.

Date de début des actions	Dépôt des candidatures individuelles auprès des services académiques de formation	Consultation des candidatures retenues par les services académiques
entre le 1er septembre et le 31 octobre 2006	du 29 juin au 28 août 2006	à partir du 4 septembre 2006
entre le 2 novembre et le 29 décembre 2006	du 28 août au 2 octobre 2006	à partir du 9 octobre 2006

Après saisie de l'inscription sur GAIA, une copie des fiches de candidature comportant une mention dans l'encadré des missions spécifiques sera envoyée ou télécopiée à l'ESEN par le service académique au plus tard le jour de la clôture des inscriptions (fax : 05 49 49 26 54).

Les services de formation de l'académie d'origine du candidat retenu lui délivreront un ordre de mission.

Toute personne dont la candidature a été retenue et qui ne peut pas participer à la formation, quel que soit le motif, prévientra son rectorat le plus tôt possible, afin que son remplacement puisse s'effectuer dans les meilleurs délais.

Pour tout renseignement complémentaire concernant les candidatures à ces formations, contacter l'École supérieure de l'éducation nationale au 05 49 49 25 84 ou cecile.pires@education.gouv.fr